



PALAIS DES NATIONS – 1211, GENEVA 10, SWITZERLAND

Le 19 janvier 2024

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième cycle de la France par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) lors de sa 43<sup>ème</sup> session en mai 2023. Je salue chaleureusement l'engagement constructif entre votre Gouvernement, mon Bureau et le mécanisme de l'EPU. Étant donné que le document final de l'examen de la France a été récemment adopté par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 54<sup>ème</sup> session, j'ai également pris note des efforts déployés par votre Gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations concrètes depuis l'examen précédent.

Une matrice des recommandations regroupées par thématiques, en commençant par celles qui recueillent l'appui de votre Gouvernement, est disponible sur le site internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (<https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/fr-index>) et doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette lettre. La matrice indique l'État auteur de la recommandation et relie chaque recommandation aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

J'ai également joint en annexe les observations de mon Bureau à la lumière des résultats du quatrième cycle de l'EPU. Dans la continuité des pratiques antérieures, j'enverrai des observations similaires à tous les États membres une fois que leurs résultats du quatrième cycle de l'EPU auront été adoptés par le Conseil des droits de l'homme, en vue d'une action de suivi en étroite coopération avec les entités nationales et les autres parties prenantes.

Je saisis cette opportunité pour attirer votre attention sur le soutien disponible par le biais du Fond de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU, qui peut être activé à la demande et avec le consentement de l'État concerné, ainsi que des outils tels que le guide « EPU orientations pratiques » et le répertoire des « Bonnes pratiques des Nations Unies » portant sur la manière l'EPU soutient le développement durable, disponibles sur <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-home>, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'EPU conformément aux ODD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, aux assurances de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Volker Türk

Son Excellence  
Monsieur Stéphane Séjourné  
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
de la République française



## **Observations à la lumière du résultat du quatrième cycle de l'examen périodique universel**

La détermination de la France à poursuivre sa lutte contre la pauvreté est particulièrement louable et nous souhaitons plein succès au « Pacte des Solidarités » (2023-2027) pour lutter contre les inégalités et amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, notamment pour prévenir et remédier à la situation des familles et des enfants en situation ou à risque de pauvreté. Dans ce même contexte nous espérons que le second plan quinquennal « Logement d'abord » sera initié pour non seulement répondre aux situations d'urgence mais aussi apporter une prise en charge de plus long terme.

Depuis 2001, la France a adressé une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Dans ce cadre, il serait bienvenu que les visites en attente puissent se concrétiser dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne le recours à la force par les forces de sécurité, il est important qu'une telle mesure continue à être strictement encadrée par un contrôle interne et externe. Un effort particulier devrait être poursuivi pour prévenir l'usage excessif et disproportionné de la force pendant les manifestations.

Le traitement de certains cas de demandes d'asile formulées par des mineurs étrangers isolés en France est un sujet d'attention. Ces mineurs ne peuvent être maintenus en zone d'attente que dans des cas strictement définis par la loi et leur placement en rétention administrative doit être strictement limité dans le temps, contrôlé par la justice et ne pas être assimilé à une mesure de détention carcérale, ni en droit ni en fait. L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être une considération primordiale.

La France est également encouragée à poursuivre l'élaboration d'un plan de mise en œuvre dans le cadre du suivi du document final de l'EPU, en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, en particulier l'Assemblée nationale et le Sénat, le pouvoir judiciaire, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile. La matrice peut être utile à l'élaboration d'un tel plan de mise en œuvre. Le Gouvernement est encouragé à lier explicitement chaque recommandation de l'EPU aux recommandations correspondantes d'autres mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et à l'ODD pertinent et à ses cibles. Cela facilitera, par la suite, la création de synergies entre la mise en œuvre de l'EPU et les actions et rapports liés aux ODD dans le cadre de l'Examen national volontaire (ENV).

Le Gouvernement est également encouragé à établir un mécanisme national de rapport et de suivi, dans le but d'une approche efficace et coordonnée de la présentation de rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux orientations fournies par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la suite des consultations régionales et du rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/50/64](#)).



En outre, une mesure importante susceptible de contribuer positivement aux mesures de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU. Tous les États membres sont encouragés à soumettre un rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU environ deux ans après l'adoption du document final de l'EPU. À cet égard, le Gouvernement de la France peut envisager de poursuivre la pratique de soumettre un rapport à mi-parcours sur le suivi des recommandations du quatrième cycle de l'EPU d'ici 2025, détaillant à la fois les efforts et les défis relatifs à la mise en œuvre, y compris le besoin éventuel d'une assistance technique ou d'une aide au renforcement des capacités.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme  
Le 19 janvier 2024